

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Affaire Dina : le suspect numéro un à la barre cette semaine

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Le crime horrible dont Mlle Jeannah Danys Dinabongho, Gabonaise a été victime, à Karabük, en Turquie (L'Union du 28 mars 2023), ne restera pas impuni. En effet, après avoir été placé sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt locale (L'Union du 11 avril 2023), Dursun A., le Turc sur qui pèserait de lourdes charges dans le cadre de cette terrible affaire devrait passer à la barre cette semaine.

Là encore, comme à l'entame de la procédure judiciaire immédiatement ouverte, la pression exercée par les autorités gabonaises semble avoir accéléré les choses. Et pour cause. C'est

à la suite d'un appel adressé par la partie plaignante à la justice turque que le tribunal de Karabük devrait spécialement ouvrir ses portes, en vue de débattre de ce dossier. De sorte qu'en fin de compte, Dursun A. soit jugé et sévèrement puni conformément à ce que prévoit le dispositif normatif.

À cet effet, si les preuves rassemblées par les Officiers de police judiciaire (OPJ) contre le meurtrier présumé sont accablantes – comme les limiers l'ont attesté à la faveur du dernier défèrement –, ce dernier risquerait alors bien gros. L'article 81 du Code pénal turc prévoit, en effet, dans son alinéa 5237, que la peine pour la forme simple de l'homicide volontaire est l'emprisonnement

à perpétuité.

Le suspect numéro un ne devrait pas être le seul à payer pour ce crime odieux de l'étudiante gabonaise. Une source proche de l'ambassade du Gabon en Turquie laisse entendre que l'avocat commis par la partie demanderesse aurait reçu pour instructions de faire objection, afin que les deux autres Turcs placés sous contrôle judiciaire soient également inculpés.

Pour rappel, après avoir été remis en liberté puis placé sous contrôle judiciaire à la demande du président du



Photo: DR

tribunal de Karabük (L'Union du 8 avril 2023) – malgré le mandat décerné à son encontre par le procureur de la République

local –, Dursun A. a été admis en détention préventive dans l'après-midi du lundi 10 avril dernier.

Franceville : un trafiquant congolais de cuivre en prison

N.O.
Franceville/Gabon

FRED Channel Ndinga Mouélé, un ressortissant congolais, a été interpellé dernièrement par les éléments de la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire (DG-CISM), communément appelé B2, de Franceville. Cet individu s'est rendu coupable de trafic de cuivre et sabotage des installations d'Africa N° 1, situées à Mouyabi entre Franceville et Moanda. Il a été écroué à la maison d'arrêt de Yéné pour ces motifs, mais également pour immigration clandestine au Gabon, depuis 2020.

Depuis cinq ans, le sabotage des installations de la radio panafricaine était devenu une activité rentable pour Fred Channel Ndinga Mouélé. Même la présence permanente des militaires sur ce site n'a pas freiné l'élan du trafiquant en situation irrégulière au Gabon. Il revendait le produit à deux cent mille francs à Moanda où il était établi. La nuit de son dernier for-



Photo: N.O.

Fred C. Ndinga Mouélé avec son butin.

fait, il a été pris en flagrant délit par les militaires en poste sur le site. Au cours de son audition au B2, il a reconnu les faits à lui imputés.

À propos de son entrée illégale au Gabon, il a dit avoir franchi la frontière en passant par la forêt. Qu'il se serait installé à Bakoudou où il exploitait de l'or pendant deux ans, en compagnie d'autres clandestins.

Au terme de sa détention, il devrait être remis aux services compétents pour son rapatriement vers son pays d'origine.



ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

Kiosque de 30m2 avec terrasse de 100m2 et 200m2 ou sans terrasse / Locaux commerciaux de 150 à 200m2

NB : Les propositions devront faire objet d'un dossier de présentation de chaque projet

Tel : 076 50 11 52

Mail : contact-fmct@fmct-gabon.com